

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2013

Le conseil municipal, dûment convoqué le 21 juin 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET - Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE – Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS– Murielle BARBECOT.

Excusé : Christophe COQUART

Absents : Magali TAFARO – Patrick DER-KEVORKIAN - Franck ALBANESE

Secrétaire de séance : Jacky NOUET

Le compte-rendu de la dernière séance n'apporte aucun commentaire.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire commente le rapport annuel sur le service de l'assainissement de l'exercice 2012.

Le présent rapport décrit les différentes prestations réalisées en 2012 sur le réseau. A la suite d'une étude menée en 2010, des travaux vont être entrepris. Le but est de réduire certains dysfonctionnements en particulier la réduction des apports d'eaux parasites sur le réseau d'assainissement. Ce rapport indique aussi le coût annuel de l'assainissement pour la population de St Marcel.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CONVENTION DE PARTICIPATION ET ACTE AUTHENTIQUE– EVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de régulariser par acte authentique des servitudes d'évacuation des eaux pluviales, concernant la commune pour les eaux de pluie de la RD 1083 et également des co-lotis désignés dans l'acte authentique à intervenir. Ces servitudes portent sur les parcelles C 23, C 208 et C 332. Il s'agit aussi pour améliorer l'écoulement des eaux de pluie, de réaliser à l'emplacement du fossé existant, une canalisation de diamètre 400 mm avec 3 regards, et de répartir son coût, après la commande à l'entreprise pour un montant de 5 900 € HT, ceci est l'objet de la convention de participation qui vous est soumise.

Concernant la répartition du coût de 5 900 € HT de la canalisation et des regards, la commune prendra à sa charge la somme de 3 300 € HT correspondant à l'apport des eaux pluviales de la RD 1083 et répartira le reste, soit la somme de 2 600 € HT aux co-lotis concernés.

L'acte authentique à intervenir régularisera les servitudes d'évacuation des eaux pluviales de la commune pour la RD 1083 et des co-lotis pour ce qui les concerne.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve la convention et autorise monsieur le maire à signer cet acte.

SERVITUDE DE PASSAGE ET INDEMNITE AU LOTISSEMENT VERS L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'institution d'une servitude NORD/SUD de passage public piétons et vélos, d'une largeur de 2,5 m, avec incorporation de l'espace vert triangulaire portant sur la parcelle A 373, ainsi que la régularisation sur cette même parcelle de

l'ensemble des réseaux et canalisations présents à la date de ratification de l'acte authentique, et n'ayant pas fait l'objet, pour certains, d'une convention entre le lotissement VERS L'ECOLE et la commune de SAINT MARCEL EN DOMBES. L'institution de la servitude de passage public et la régularisation des réseaux et canalisations présents sur la parcelle A 373, donnent lieu au versement d'une indemnité de 9 000 € à l'association syndicale libre du lotissement VERS L'ECOLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 abstentions et 7 pour, autorise Monsieur le maire à ratifier l'acte authentique ainsi que le versement d'une indemnité de 9 000 € à l'association syndicale libre du lotissement VERS L'ECOLE.

CHOIX DU PROJET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Le projet concernant l'aménagement d'un espace public a été remis par l'Atelier CHARDON. La commission travaux a validé le projet. Il fait apparaître un montant estimatif de travaux de 150 000,00 € HT

Après en avoir délibéré l'assemblée, à l'unanimité, approuve le projet et autorise Monsieur le maire à lancer la consultation des entreprises

DECISIONS MODIFICATIVES

PRINCIPAL			FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<i>Libellé</i>	<i>Article</i>	<i>Op.</i>				
Virement à la section investissement	023		- 2358,00			
Fournitures scolaires	6067		450,00			
honoraires	6226		3 000,00			
Cotisations URSSAF	6451		2 000,00			
indemnités	6531		1 000,00			
Titres annulés	673		75,00			
Remboursements s/rémunérations	6419			2 000,00		
Autres prestations services	7068 8			1 800,00		
Dotations solidarité rurale	7412 1			3 323,00		

Dotation péréquation	7412 7			-3 166,00		
Autres communes	7474 8			160,00		
Libéralités reçues	7713			50,00		
Programme eaux pluviales	2118	95			-943,00	
cimetière	2131 6	14 0			-7000,00	
Espace public mairie	2135	12 9			-10355,00	
Diagnostic école	2135	14 1			-715,00	
Rue des Fauvettes	2151	12 2			-3300,00	
Barrières potelets	2152	13 0			3300,00	
Eaux pluviales RD 1083	2153 2	14 4			7300,00	
Autres réseaux (ordre)	2153 8	H O			8844,00	
Eclairage public 2009	2153 8	69			10355,00	
Matériel école	2158	14 1			-1000,00	
Virement de la section fonction.	021	H O				-2358,00
Subv département (ordre)	1323	H O				1064,00
Subv GFP (ordre)	1325 1	H O				7780,00
TOTAL			4 167,00	4 167,00	6 486,00	6 486,00

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PETRONE :

- fait part de la résiliation du logement de la mairie au 20 juillet, le logement sera remis à la location
- Communique la circulaire de monsieur le préfet sur les marchés publics
- fait part de la réglementation à venir avec l'instauration de certificat individuel d'utilisation des produits phytopharmaceutiques avant le 1^{er} octobre 2014.
- communique les comptes de l'association SMHA, Monsieur NOUET précise que les éléments demandés ne sont pas fournis et va organiser une rencontre avec le trésorier de l'association.
- transmet la réponse de l'agence YXIME sur la demande d'acquisition de la parcelle appartenant à Réseau Ferré de France, le prix de cession minimum étant de 10 000 € HT plus les frais notariés, Monsieur NOUET se propose de faire un courrier sollicitant une minoration du prix. Le relevé géomètre réalisé sur le parking actuel laisse apparaître une possibilité d'extension d'environ une trentaine de places sur la parcelle dont la commune est déjà propriétaire.
- présente la dernière réunion du SCOT de la Dombes.

Monsieur NOUET :

- fait part d'un campement d'adolescents qui se déroulera en juillet à proximité du vestiaire de foot
- réunion prévue le 3 juillet afin de faire le point sur l'inventaire des arbres avec l'ONF
- la communauté de communes CENTRE Dombes est rentrée dans la phase de réhabilitation de l'assainissement non collectif, elle centralisera les demandes afin de présenter les dossiers pour les demandes de subvention.

Madame DECOLLONGE :

- changement de bureau de l'association du restaurant scolaire dont la présidence est assurée par Madame DUSSINE.
- dernier conseil d'école de l'année, il y aura 131 élèves à la rentrée prochaine. Un groupe de travail doit se constituer afin de travailler sur la réforme des rythmes scolaires : mesdames TAPONAT et JOSSERAND, messieurs NOUET et FONTIBUS se joignent à madame DECOLLONGE.

Monsieur SILVESTRE :

- les travaux d'aménagement de la médiathèque avancent et la réception des travaux est prévue pour le 3 septembre prochain. Madame TAPONAT demande si les frais de fonctionnement de la médiathèque sont évalués : il est difficile d'en connaître le coût pour le moment, la bibliothécaire doit faire des propositions.

La séance est levée à 23 H 45.